

COMMUNE DE SAINT-CLAUDE



APPROUVÉ LE 6 SEPTEMBRE 2018

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Annerose Hubert
URBANISTE QUALIFIÉ
CERTIFICAT N° 894-2018 DE L'OPQU

SOMMAIRE

Préambule.....	4
Introduction.....	5
Objectif 1 : Affirmer le positionnement et le rayonnement.....	6
Objectif 2 : Revitaliser le tissu économique.....	9
Objectif 3 : Restructurer les espaces urbains.....	12
Objectif 4 : Mettre en valeur le patrimoine.....	15
Objectif 5 : Œuvrer pour le bien être des usagers.....	19

PRÉAMBULE

Le présent document constitue l'une des pièces principales du PLU. Son contenu est fixé par l'article L 123-1-3 du code l'urbanisme, qui indique de manière précise que:

-Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

-Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps. Ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée, en concertation avec les habitants.

.
.

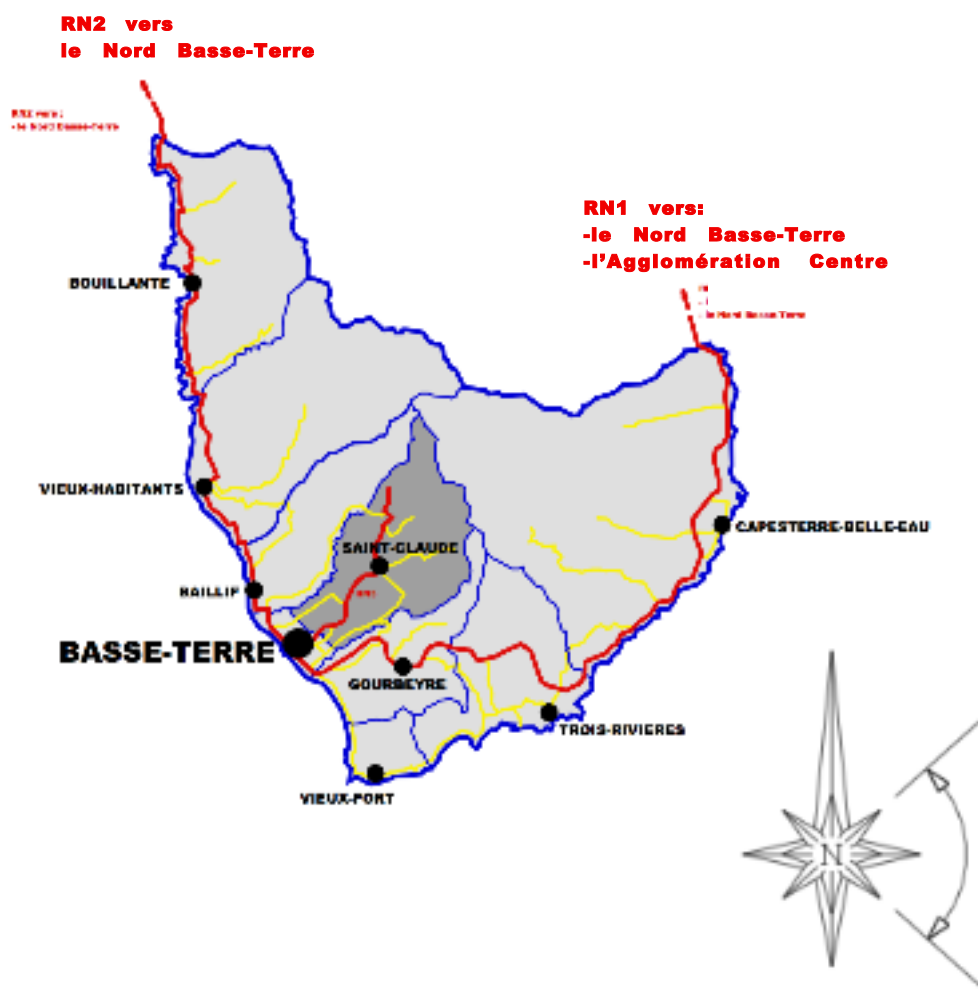
Saint-Claude dans le cadre de son développement s'est depuis tantôt positionnée comme ville volcan, ville universitaire, ville d'histoire, ville thermale. Le PADD à partir des enseignements du diagnostic territorial s'appuie sur ses potentialités pour placer le territoire dans une dynamique de développement durable. Au cœur de cette démarche le saint-claudien apparaît comme une préoccupation permanente. Tout comme les ressources naturelles qui sont traitées comme un bien précieux à transmettre aux générations futures. Lesquelles générations auront à perpétuer et à consolider la démarche.

Le projet s'est construit en considérant tout d'abord que les options de ville volcan, ville universitaire, ville d'histoire, ville thermale, font de Saint-Claude un territoire d'intérêt régional. Un positionnement que la commune se doit d'assumer en se donnant les moyens de son rayonnement. Ensuite, en considérant que de telles options obligent à protéger et à mettre en valeur l'environnement pour mener un développement qui se veut économe dans l'utilisation des ressources. Tout cela dans un projet soucieux du bien être des saint-claudiens, et porteur de cohésion sociale.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'élaboration de son PADD, la collectivité communale a retenu cinq grands objectifs. Il s'agit: d'affirmer le positionnement et le rayonnement du territoire, de revitaliser le tissu économique, de restructurer les espaces urbains, de mettre en valeur le patrimoine, et enfin d'œuvrer au bien être des usagers. Ces objectifs répondent en filigrane à l'ensemble des axes dictés par l'article L 123-1-3 définissant le contenu du PADD.

**Carte 1 - Le territoire de Saint-Claude
dans l'agglomération du Sud-BasseTerre**



Objectif 1 : AFFIRMER LE POSITIONNEMENT ET LE RAYONNEMENT

• Il faut considérer le positionnement comme l'ensemble des atouts que la commune entend faire prévaloir pour son développement. C'est aussi ce qui la situe et la singularise dans son offre par rapport aux autres territoires. C'est donc son identité, et son image telle qu'elle aura à la promouvoir. Ville volcan, ville universitaire, ville thermale et ville d'histoire, sont là les positionnements que Saint-Claude se donne.

- Ville volcan car avec la Soufrière, Saint-Claude dispose du site naturel le plus prestigieux du Parc national de la Guadeloupe. Ce massif montagneux domine le territoire guadeloupéen et des Petites Antilles du haut de ses 1467 mètres. En cela il constitue l'élément phare de la chaîne de montagne et de l'archipel. Selon l'endroit où se place l'observateur, il met en évidence un paysage remarquable ou alors peut offrir des points de vue panoramiques exceptionnels. Il con-

...Ville volcan, ville universitaire, ville thermale et ville d'histoire...

Photo 1 - La chaîne de Montagne dont la Soufrière



Photo 2 - Le pôle universitaire du Camp Jacob



Photo 3
La source thermale des Bains Jaunes



Carte 2 - Les positionnements

- Zones urbaines
- Zones agricoles
- Zones naturelles et forestières
- Parc National
- Route National
- Route Départementale
- Tronçon à créer ou à recalibrer

•Ville Volcan

- Site de la Soufrière
- Équipement d'accompagnement
- Accès au volcan

•Ville universitaire

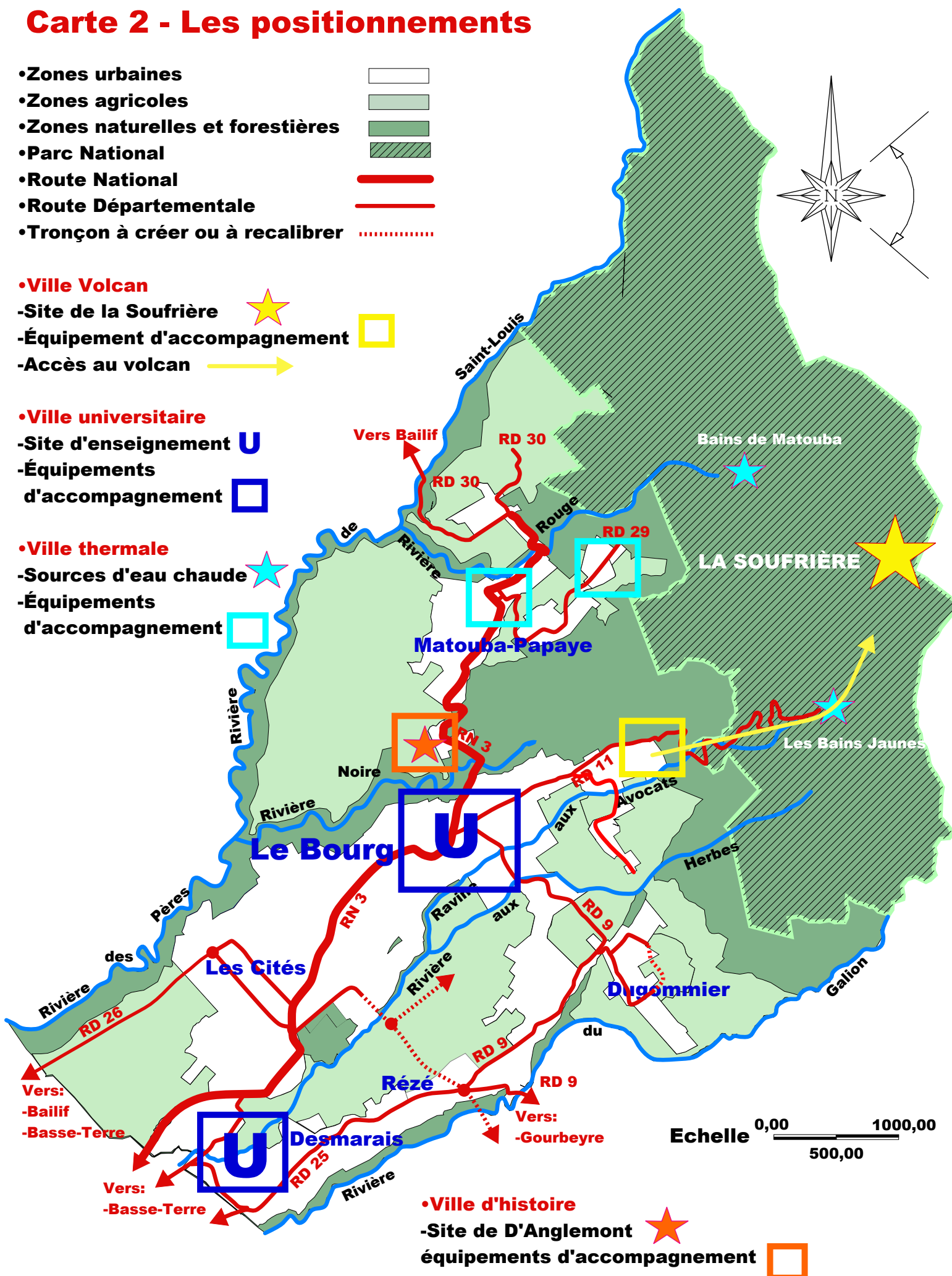
- Site d'enseignement
- Équipements d'accompagnement

•Ville thermale

- Sources d'eau chaude
- Équipements d'accompagnement

•Ville d'histoire

- Site de D'Anglemont
- équipements d'accompagnement



vient à la fois de le valoriser, de le protéger tout en le plaçant dans une dynamique de développement économique et social. Le projet de sanctuarisation du site s'inscrit dans cet objectif.

-Ville universitaire, car la présence de l'enseignement supérieur peut être un levier encore plus important dans le dynamisme de la commune. Nonobstant tous les efforts jusqu'ici réalisés, cette fonction reste à soutenir pour la maintenir. L'offre d'hébergement, culturelle, sportive et de transport participe à cette construction, et s'inscrit dans la programmation des équipements et des services publics.

-Ville thermale, avec les sources d'eau minérale chaude des Bains de Matouba et des Bains Jaunes. Cette ressource, aujourd'hui inexploitée, fera l'objet d'un projet associant le ludique et le médical. Autrement dit le projet comprendra un volet loisir pour la détente, mais aussi un volet soin, comme par le passé dans le traitement des maladies de voies respiratoires, en ORL, en rhumatologie et en dermatologie. Les équipements d'accompagnement, c'est-à-dire les structures de soins, de loisirs, d'hébergement, de restauration seront implantées à Matouba et à Papaye. Une opération de réhabilitation est nécessaire au bassin des Bains Jaunes afin d'accompagner ce grand projet.

-Ville d'histoire, car dans la section de Matouba, au lieu dit d'Anglemeont fût écrit l'une des pages les plus importantes de l'histoire de la Guadeloupe, avec le sacrifice de Louis DELGRES et de ses compagnons. Le projet de Mémorial envisagé permettra de mieux faire connaître cet événement historique et de lui donner toute la dimension qu'il mérite. Autour du Mémorial il est prévu des équipements destinés à recevoir et à informer le public.

•Le rayonnement, car il convient de faire connaître les atouts de la commune et d'en faire un territoire attractif. Car les positionnements de la commune se renforceront de la venue de population extérieure. Par exemple, les touristes en ce qui concerne le volcan, ou des étudiants pour l'université. Les positionnements se nourriront également d'échanges par le biais de colloques, de conférences, de jumelage, de réseaux de villes... Des échanges pouvant concerner les volcans, l'enseignement supérieur, le thermalisme, l'histoire mais aussi tout autre thématique. L'idée est de promouvoir le territoire au delà de la Guadeloupe, voir de la Caraïbe tout en lui permettant d'évoluer dans chacun de ses positionnements.

(1) Source René BELENUS Mai 1802 la guerre de la Guadeloupe aux éditions BENES

Objectif 2 : REVITALISER LE TISSU ÉCONOMIQUE

Durant ces dernières décennies le tissu économique s'est dégradé avec le départ ou la liquidation d'activités majeures tels des établissements de santé, organismes de formation, structures hôtelières, exploitations agricoles... Des difficultés liées entre autres aux manifestations sismiques et éruptives, à la crise économique et à des plans sociaux, à la pollution par le chlordécone... Aujourd'hui, hormis la branche service tous les secteurs d'activités sont en difficulté. Cette aggravation de la situation économique est ressentie au plan social avec 1100 chômeurs sur le territoire, mais aussi au plan démographique avec des données qui tendent à la stagnation. Aussi pour faire face à cette situation, la collectivité envisage de conduire un programme de revitalisation du tissu économique qui comprendra deux volets: l'accompagnement des acteurs de la vie économique et la dynamisation de l'économie locale.

- Pour l'accompagnement des acteurs de la vie économique, il conviendra de conforter les activités existantes et de favoriser l'implantation de nouveaux projets. Pour ce faire il faudra:

- D'une part, réorganiser les zones existantes en vue d'accroître la qualité de leur offre et de leur capacité d'accueil. Sont concernés par ces mesures les projets suivants:

- Requalification de la rue Louis Dubreuil et redynamisation du bourg, qui comportent entre autres: l'embellissement des espaces urbains et l'augmentation des capacités de stationnement à l'endroit des services et des commerces en particulier;
- Restructuration de la Zone d'Activité Économique de Morin;
- Redynamisation du secteur agricole avec notamment trois grands axes:
 - Favoriser les activités complémentaires type gîtes, fermes photovoltaïques...
 - Rechercher sur Papaye et Matouba le maintien sur place des agriculteurs, ce qui revient à résoudre la problématique des risques naturels pour la construction de nouvelles habitations.
 - Sur les exploitations dont les terres sont touchées par la contamination de la chlordécone, il conviendra de mettre en œuvre les propositions d'actions du Service Protection des végétaux, qui font état des conditions dans lesquelles il est possible de cultiver ces sols.

- D'autre part, mettre à disposition des locaux, mais aussi constituer une offre foncière suffisante pour intéresser et satisfaire les nouvelles demandes d'implantation. Le projet de redynamisation du bourg, les programmes de mixité dans les pôles secondaires et de zone d'activité, seront réalisés suivant cet objectif.

- Pour dynamiser l'économie locale, il convient de composer avec tout le potentiel offert par chacun des secteurs d'activités, principalement le tourisme et l'agriculture dont il convient de considérer leur capacité à encore porter richesses et emplois.

- Le potentiel touristique prend appui sur le patrimoine architectural et urbain, le patrimoine historique et le patrimoine naturel. Cette richesse, dans une démarche écotouristique, fera l'objet de structures pédagogiques, types musée, mémorial, circuits de découvertes, etc.. Elle permettra également de mettre à la disposition du public des infrastructures telle que la station d'accueil à Beausoleil, et la station thermale à Matouba-Papaye.

- Le commerce, l'artisanat et les services sont des branches dominantes, elles feront l'objet de projets destinés à favoriser de nouvelles implantations, notamment:

- Les opérations de redynamisation et de renouvellement urbain prévues dans les pôles urbains qui permettront de mettre à disposition des nouveaux locaux et de nouvelles offres foncières;

Carte 3 - Les options économiques

•ZONES URBAINES

-Améliorer la qualité de l'offre de l'existant et favoriser des implantations nouvelles (Commerces et autres services, artisanat)

•ZONES AGRICOLES

-Favoriser des activités complémentaires et des implantations nouvelles

-Cultures, élevages, gîtes

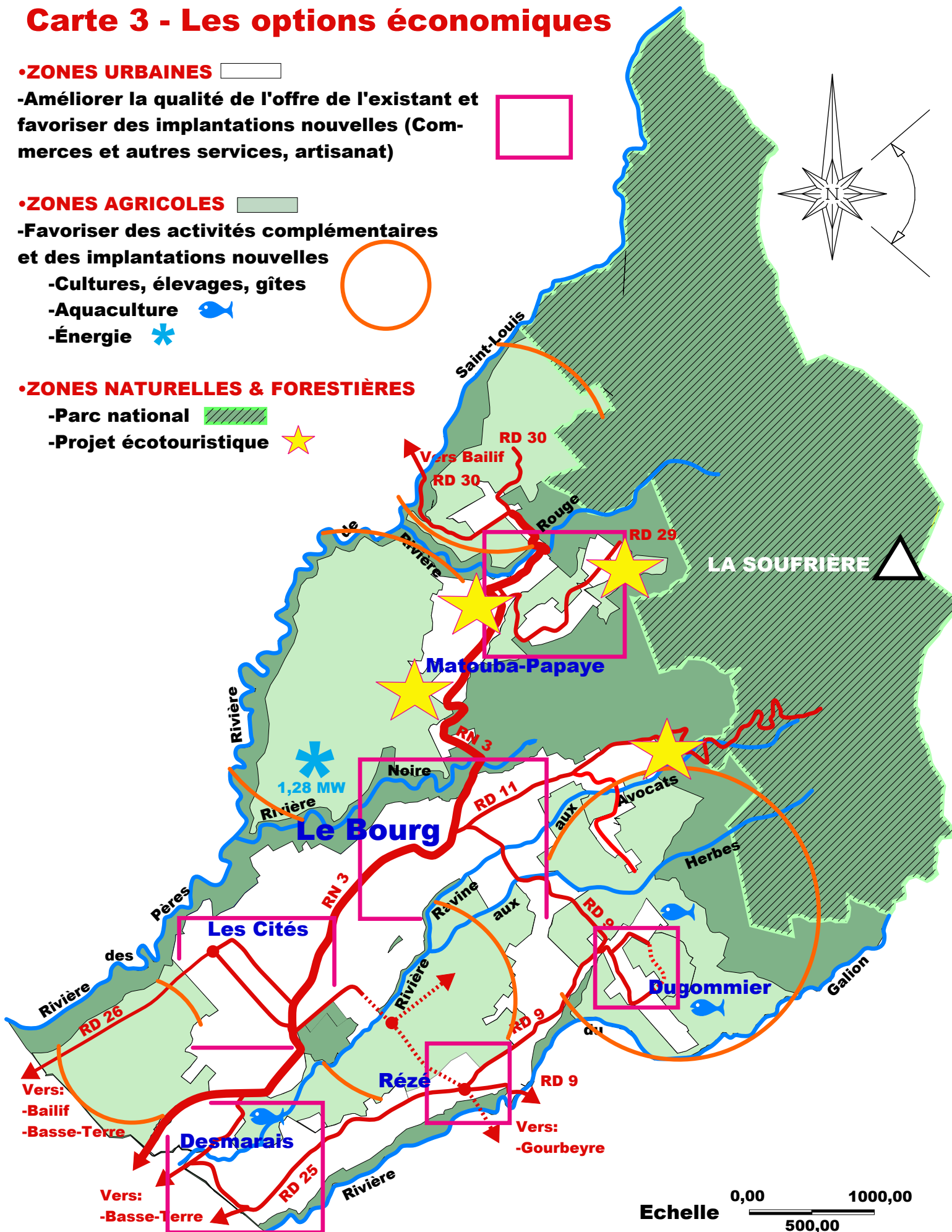
-Aquaculture

-Énergie

•ZONES NATURELLES & FORESTIÈRES

-Parc national

-Projet écotouristique



Des activités existantes à conforter



Photo 5 - L'hôtel St Georges



Photo 6 - Cultures maraîchères à Papaye



Photo 7
Exploitation
bananière



Photo 8 - ZAE de Morin à restructurer



Photo 9
Améliorer les abords des commerces



Photo 10 - Rénovation du marché



Photo 11 - Rénovation du marché

Favoriser l'implantation d'activités nouvelles



Photo 12 - L'EHPAD à Belost

- Les opérations de redynamisation et de renouvellement urbain prévues dans les pôles urbains qui permettront de mettre à disposition des entreprises des nouveaux locaux et de nouvelles offres foncières pour l'implantation de leur établissement;
- La Zone d'Activité Économique prévue à Bagatelle

-L'activité agricole à condition de surmonter différentes contraintes, principalement en ce qui concerne:

- La contamination des sols au chlordécone. En rappel le Service de Protection des végétaux, a émis des recommandations pour à nouveau produire sur ces sols;
- La transmission des exploitations aujourd'hui rendues inactives.

Objectif 3 : RESTRUCTURER LES ESPACES URBAINS

Ces 50 dernières années le territoire de Saint-Claude a connu une extension particulièrement massive et rapide de ses zones bâties. Cela a eu pour effet de réduire les zones naturelles et de générer d'importants désordres dans les espaces urbains. Pour faire face à ces problèmes de désordre interne et d'étalement de zones urbaines la collectivité communale envisage:

- D'une part, de mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain dont le principe est de développer et structurer les agglomérations, ceci en composant avec les terrains disponibles dans les secteurs urbains ou périurbain (sous réserve de remplir les conditions de compensation prévues par le SAR), et en veillant à donner du sens à la hiérarchie urbaine. Un dispositif dans lequel le bourg doit affirmer son rôle de pôle urbain principal. Les sections de Matouba-Papaye, Dugomier, Rézé, Desmarais et Les Cités, faisant fonction de pôles urbains secondaires.

Photo 13 - Des espaces urbains à restructurer afin de lutter contre l'étalement urbain et maintenir l'équilibre des grands espaces



Carte 4 - Restructurer les espaces urbains

- Zones urbaines 
- Pôles urbains 
- Zones agricoles 
- Zones naturelles et forestières 
- Parc national 

•Liaisons interpôles et intercommunales

- Route Nationale 
- Route Départementale 
- Tronçon à créer ou à requalifier 

•Pôle 1: Le Bourg

- Redynamisation urbaine
- Renouvellement urbain

•Pôle 2: Matouba/Papaye

- Renouvellement urbain

•Pôle 3: Dugommier

- Renouvellement urbain

•Pôle 4: Rézé

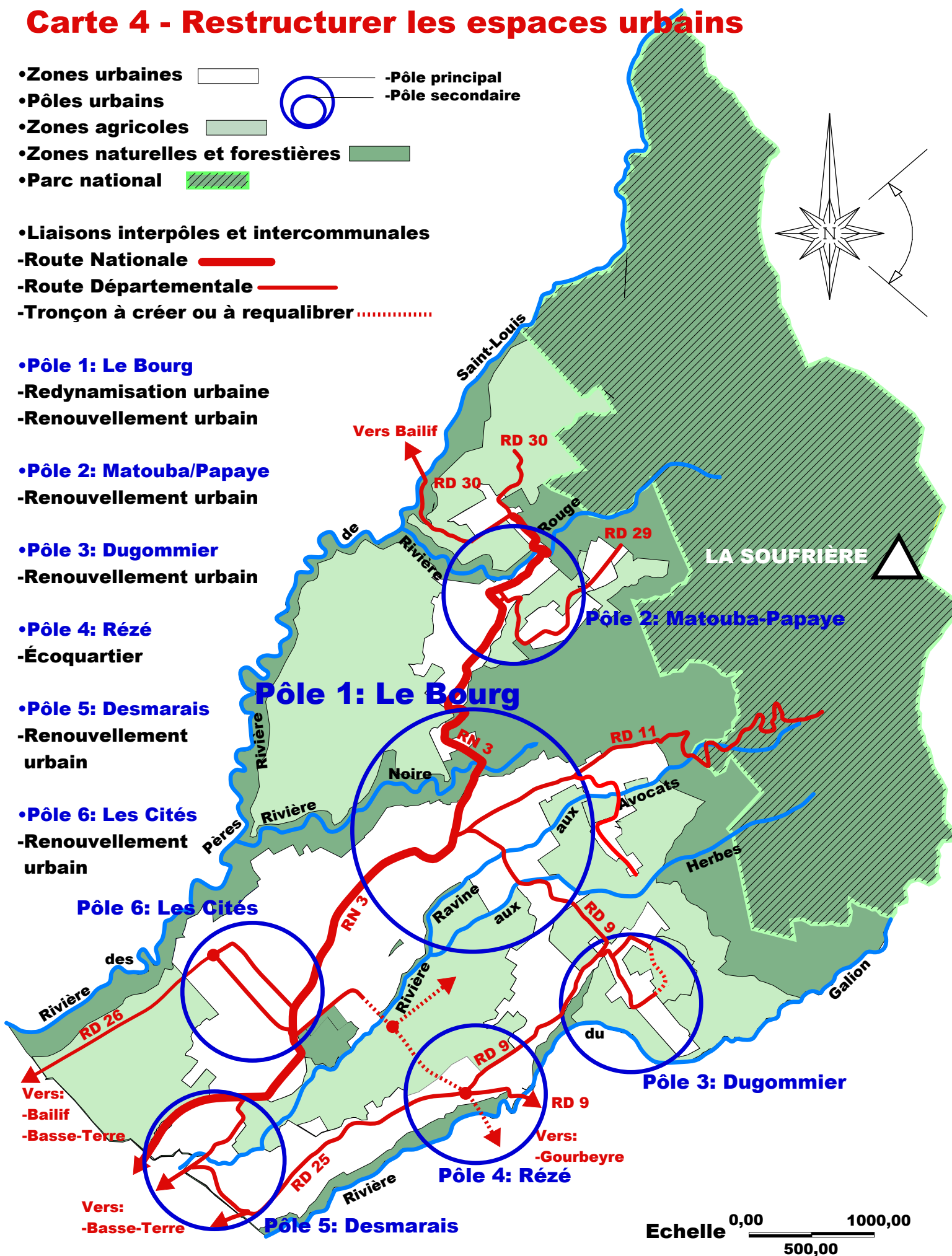
- Écoquartier

•Pôle 5: Desmarais

- Renouvellement urbain

•Pôle 6: Les Cités

- Renouvellement urbain



- D'autre part, de faire évoluer le réseau routier pour mieux relier les espaces urbains entre eux, ainsi que la commune avec les territoires communaux extérieurs. A cet effet il est prévu:

- De mettre en œuvre un nouveau plan de circulation qui tienne compte:

- du trafic au quotidien.

- d'une surcharge exceptionnelle du réseau qui pourrait notamment survenir en cas d'évacuation liée à une éruption volcanique. Il s'agit d'améliorer la résilience en organisant la mise en sécurité des personnes.

- De compléter le réseau de voiries en réalisant de nouveaux tronçons, et en aménageant des ouvrages de franchissement en remplacement de ceux qui aujourd'hui sont sous-dimensionnés.

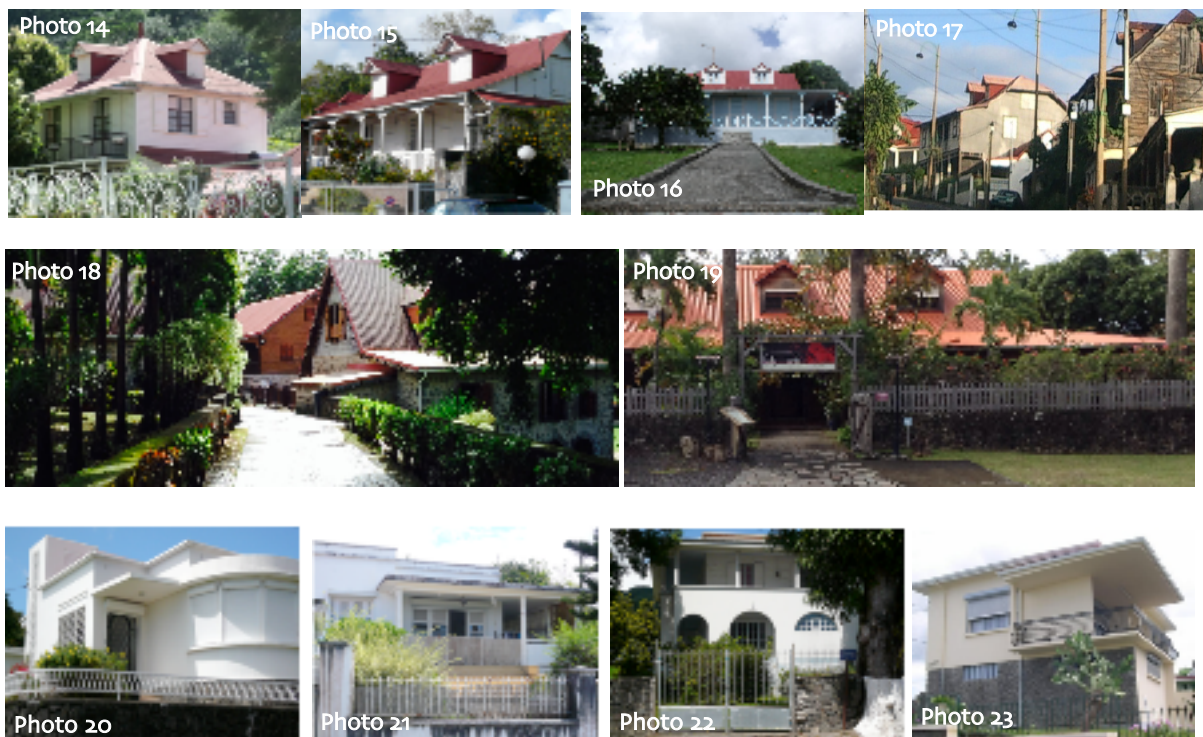
Objectif 4 : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE

Le patrimoine qu'il soit architectural, naturel ou historique, est exceptionnel de qualité et d'intérêt. Cependant, vétusté, incendie, pollutions, nuisances, étalement urbain, figurent au rang des agressions qui tendent à le fragiliser, à le détériorer, voire à le menacer de disparition. Aussi il est envisagé de mettre en valeur toute cette richesse patrimoniale, à la fois pour le protéger et faire ressortir tout l'intérêt dont il est porteur.

- Le patrimoine bâti laisse apparaître tous les grands moments de l'architecture guadeloupéenne, dont les constructions de styles traditionnel et moderne réalisées de la période coloniale aux années 50-60. En plus des mesures de protection qui couvrent les bâtiments inscrits et classés, il est prévu :

- Un périmètre OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur l'ensemble du bourg, tel que délimité par la carte 1 des Orientations d'Aménagement et de Programmation, relative au bourg (voir page 7).

Le patrimoine bâti



Photos 14 à 17 l'habitat traditionnel dans les pôles urbains
Photos 18 et 19 le style traditionnel des habitations
Photos 20 à 23 le style moderne de villas dans le bourg et à Ducharmoy

-Des recommandations architecturales, en appui des articles 10 du règlement du PLU pour protéger l'architecture des constructions, déclinées comme suit:

- L'habitat de style traditionnel localisé dans les zones Ua et Ub et sur les sites des habitations désignées par des astérisques de couleur bleue;
- L'habitat de style moderne localisé dans les zones Ua, Ub et Uc désigné par des astérisques de couleur verte.

•Le patrimoine naturel comporte des sites et des paysages de qualité, dans lesquels se dessinent montagnes, jardins, forêts, ravines et rivières, qui abritent une faune et une flore remarquables, qui comptent de nombreuses espèces endémiques et qui assurent des continuités écologiques. Ce patrimoine s'inscrivant dans l'une des biodiversités les plus riches de la planète: celle des Petites Antilles. Aussi il est prévu:

-D'une part, des mesures de protection visant à:

- Maintenir les grands équilibres contre l'étalement urbain, par le biais des dispositifs présentés traitant de la restructuration des espaces urbains;
- Protéger la Trame Verte et Bleue (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) contre toute forme de facteurs de fragmentation. En luttant contre l'étalement urbain, aussi en poursuivant les efforts engagés en matière de traitement des eaux usées, de collecte et de recyclage de déchets. En appliquant les préconisations dictées par les documents de référence notamment l'Atlas des Paysages, le Schéma Régional Eolien, l'Agenda 21.

-D'autre part, de permettre la réalisation d'équipements à des fins économiques, ludiques et pédagogiques. Tels le téléphérique dans le cadre projet du grand site de la Soufrière, et le centre thermal dans l'exploitation des sources d'eau minérale chaude.

Éléments du patrimoine naturel



Photo 24



Photo 25



Photo 26

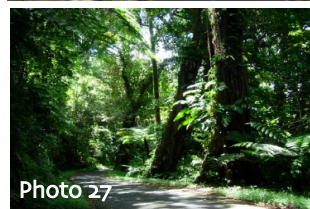


Photo 27

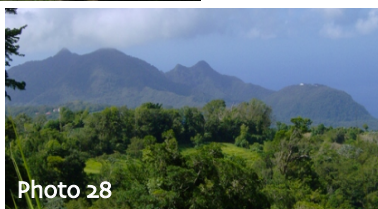


Photo 28

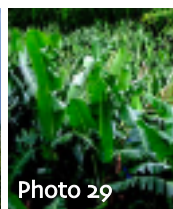


Photo 29

Photo 24 - Les terres agricoles de Bologne aux abords de la D 26, en arrière plan la Soufrière / Photo 25 - La faune et la flore / Photo 26 - Les cours d'eau, ici le Saut d'Eau du Matouba sur la Rivière Rouge / Photo 27 - La forêt sur la route de la Soufrière / Photo 28 - Le paysage à partir de Dugommier / Photo 29 - Exploitation bananière à Matouba

•Sur le patrimoine historique, Saint-Claude et précisément la section de Matouba au lieu dit D'Anglemont est un haut lieu de l'histoire de la Guadeloupe, avec le sacrifice en Mai 1802 de Louis DELGRES et de ses compagnons. Un projet de Mémorial est prévu sur ce site afin que cette page d'histoire soit placée au rang qu'elle mérite.



Photo 30
La bataille de d'Anglemont d'après René BELENUS
Mai 1802 la guerre de la Guadeloupe aux éditions BENES

Carte 5 - Sauvegarde et mise en valeur des patrimoines bâti et historique

• Patrimoine bâti

- Habitat style traditionnel

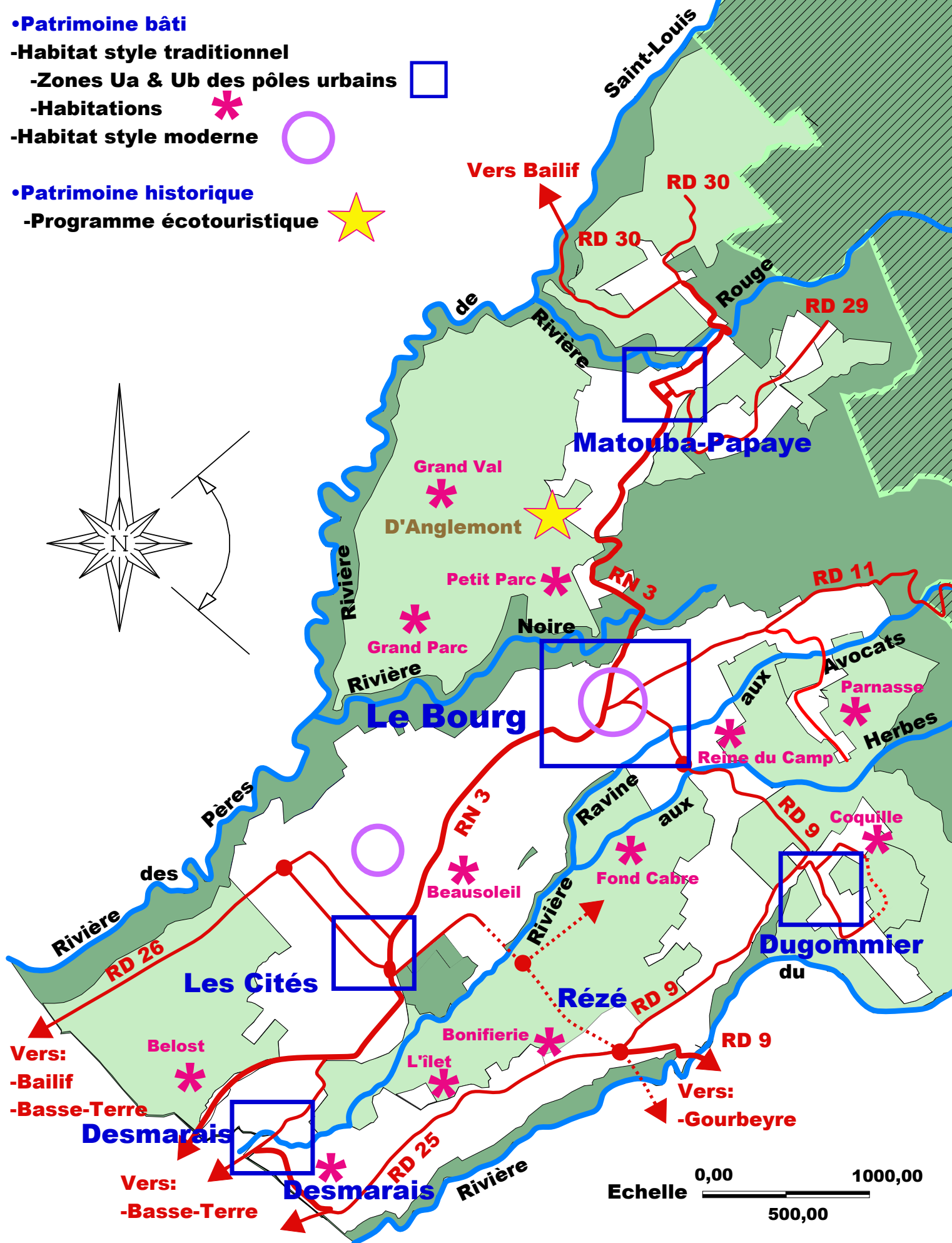
- Zones Ua & Ub des pôles urbains

- Habitations

- Habitat style moderne

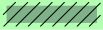
• Patrimoine historique

- Programme écotouristique



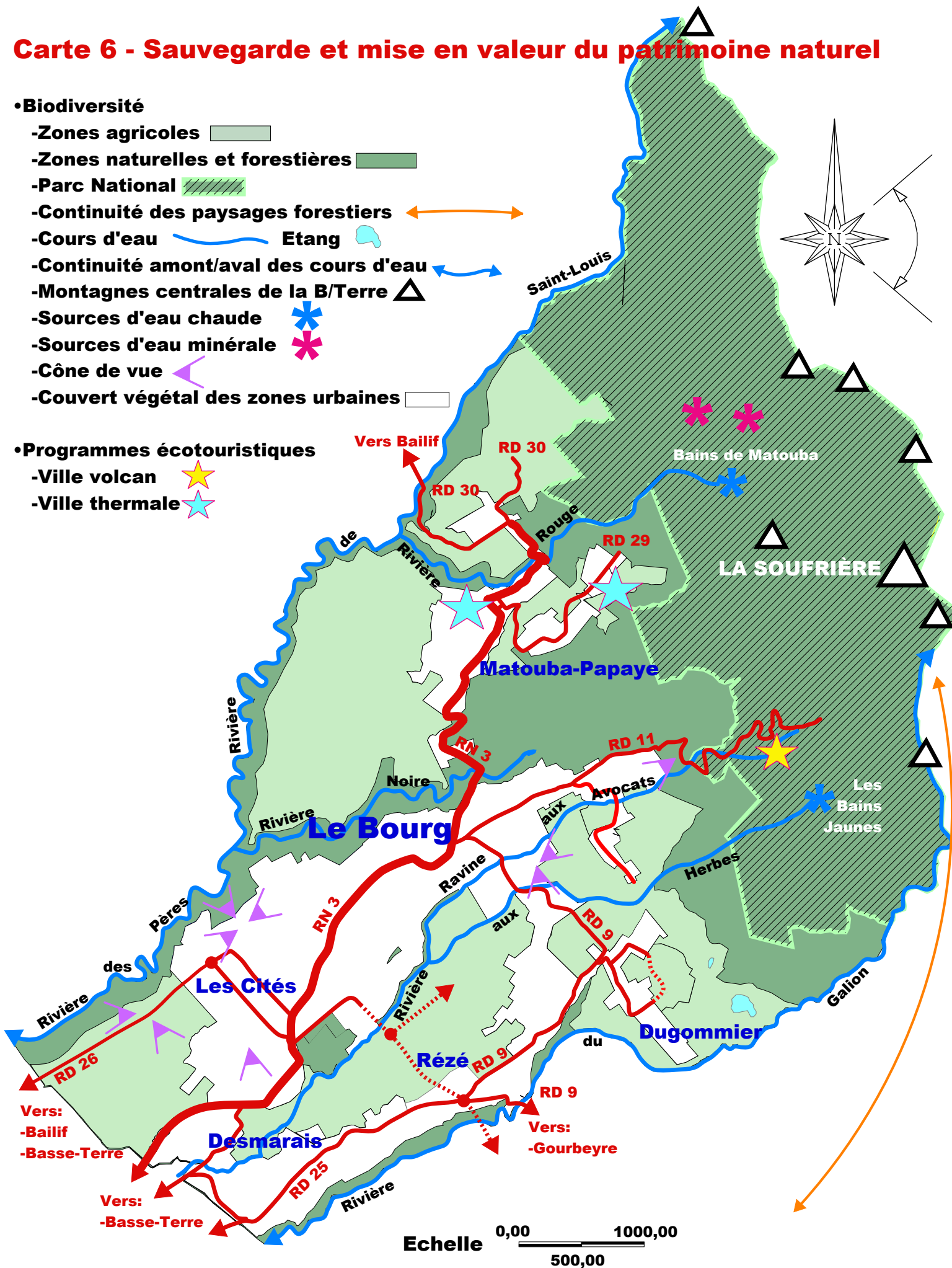
Carte 6 - Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine naturel

• Biodiversité

- Zones agricoles 
- Zones naturelles et forestières 
- Parc National 
- Continuité des paysages forestiers 
- Cours d'eau  Etang 
- Continuité amont/aval des cours d'eau 
- Montagnes centrales de la B/Terre 
- Sources d'eau chaude 
- Sources d'eau minérale 
- Cône de vue 
- Couvert végétal des zones urbaines 

• Programmes écotouristiques

- Ville volcan 
- Ville thermale 



Objectif 5 - ŒUVRER AU BIEN ÊTRE DES USAGERS

Qu'il soit résident ou visiteur l'utilisateur a des attentes liées au logement, aux services, aux déplacements, au travail, au loisir, à la sécurité et plus globalement à son cadre de vie. Le présent projet entend répondre à ses besoins de manière à lui assurer bien être et qualité de vie.

Photo 31 - Répondre aux besoins des usagers



- Le logement fera l'objet d'opérations diversifiées qui permettront notamment de répondre aux situations suivantes:

- Réaliser 706 logements dont 300 logements sociaux. Pour ce faire l'analyse sur les potentialités en terrains à bâtir laisse envisager qu'il est possible de faire face à cette demande. L'offre sera diversifiée. A l'évidence les réalisations futures devront se conformer aux dispositions fixées pour la restructuration des espaces urbains évoquées précédemment

- Aux poches de bâti nécessitant la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat. Certains périmètres sont traités, d'autres sont en cours, reste surtout des opérations dont la prise en compte obligera à s'appuyer sur une démarche en multi-sites.

- Aux périmètres classés en zones colorées en bleu foncé au PPR, principalement localisés dans les secteurs de Matouba-Papaye, Dugommier, Belfond-Mazur et Vallée du Constantin, ils feront l'objet d'études qui préciseront les conditions de faisabilité, de sécurité et de stabilité de tout projet. Ceci conformément aux dispositions du PPR. Il s'agit ainsi, de réduire la vulnérabilité et d'améliorer la résilience de la commune face aux risques de mouvement de terrain, de liquéfaction et d'inondation. Il est en effet indispensable de préparer le territoire à affronter ces aléas afin de protéger la vie des personnes et de mettre leurs biens en sécurité.

Les programmes à venir devront intégrer les notions de qualité urbaine et de qualité architecturale, mais aussi les objectifs liés au Grenelle de l'Environnement contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique, notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables, les économies d'eau, l'utilisation des matériaux durables, l'implantation et l'orientation des bâtiments, etc.

- Les équipements permettent aux usagers de disposer de services multiples et variés. En dépit de la couverture existante, il reste à réaliser des installations destinées à:

- Accompagner la commune en tant que ville universitaire, ville volcan, ville d'histoire, ville thermale;

- Couvrir les sections par des structures de proximité;
- Adapter les constructions existantes compte tenu des risques naturels, et de l'augmentation de population telle que les prévisions démographiques l'envisagent.

Des équipements culturels, sportifs et de proximité sont envisagés à cet effet. A l'image de la bibliothèque universitaire et municipale, ils seront mutualisés dans la mesure du possible. Ceci pour des raisons économiques certes, mais aussi de manière à favoriser la cohésion sociale.

- Par rapport au cadre de vie l'idée est d'assurer à l'usager un mieux vivre dans son environnement, d'améliorer son confort d'usage, et de créer du lien social. En prévoyant à la fois:
 - De diminuer l'impact des nuisances sonores aux abords des espaces habités traversés par les Routes Départementales et Nationales;
 - D'améliorer les dispositifs de collecte et de traitement des déchets;
 - De poursuivre les travaux fixés par le schéma d'assainissement;
 - D'améliorer le service de transport collectif en proposant une meilleure couverture du territoire ainsi qu'une meilleure grille tarifaire;
 - De poursuivre le traitement des entrées d'agglomération;
 - D'améliorer la qualité des espaces publics et des espaces verts, (y compris ceux situés dans les lotissements). Dans un but d'embellissement bien entendu, mais aussi de manière à développer les espaces de vie et de rencontre.
 - De développer les services et les équipements permettant d'intégrer le vieillissement de la population.

Logements et équipements



